# Procès-Verbal
## *Commission Régionale des Délégations*

---

## Réunion du Lundi 16 Novembre 2026

*Président : M. LONGERE Pierre*
*Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard*

## RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**
**Téléphone: 06-32-82-99-16**
**Mail: lraf.ooluneoosoleil@gmail.com**

## RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

**En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer la permanence sportive (voir sur le site internet de la Ligue).**

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.
**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.
**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.
**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.
**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

## COURRIERS RECUS

- **FFF** : Réunion des responsables régionaux le 15 Décembre 2026 à la FFF.
- **CR DISCIPLINE** : Désignation d'un Délégué sur les rencontres U20 R2 du club de LANFONNET (à titre conservatoire)

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.